

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2435

Caisse de Crédit Municipal de Lyon – Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2015

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2435 - CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LYON –
PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE
L'EXERCICE 2015 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 514-2 du Code Monétaire et financier, relatif aux Caisses de Crédit Municipal, dispose en son alinéa 9 que « *le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal, ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier, après leur adoption par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, sont transmis pour information au Conseil municipal de la commune siège de la Caisse* ».

M. le Directeur du Crédit Municipal m'a transmis l'ensemble des documents budgétaires et financiers se rapportant à l'exercice 2015, approuvés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 avril 2016.

Pour vous présenter les données financières caractéristiques de cet établissement, je vous propose de commenter brièvement l'activité et les résultats de l'exercice 2015 en illustrant mes propos par quelques chiffres clés.

En 2015, la France a été profondément marquée par de tragiques événements survenus en janvier et novembre. Ce contexte exceptionnel a, bien entendu, affecté les collaborateurs et les clients du Crédit Municipal de Lyon, même s'il n'a pas entraîné de baisse de fréquentation de l'établissement.

Sur un plan purement économique, la baisse continue des taux du crédit et de l'épargne, combinée à la stagnation de l'économie, n'a pas permis à l'établissement de relancer son activité de crédit à la consommation. L'activité de prêt sur gage a connu au contraire un net rebond au deuxième semestre.

Par ailleurs, en 2015, le Crédit Municipal de Lyon a continué d'investir dans la formation de son personnel et dans la mise aux normes de son organisation. Les ressources affectées à la fonction contrôle ont ainsi été multipliées par trois en 18 mois.

Le 1^{er} juillet 2015, après sept années d'active collaboration, M. Pascal Durieux a cédé la Vice-Présidence du Conseil d'Orientation et de Surveillance à M. Béchir Chebbah, membre du conseil depuis octobre 2014.

Le transfert des agences de Macon et Clermont-Ferrand, reprises au Crédit Municipal de Dijon fin 2013, est en cours. Leur emménagement dans des locaux neufs et mieux adaptés à leurs activités sera effectif en 2016.

Sur le plan informatique et technique, le succès de la coopération avec d'autres caisses de Crédit Municipal au sein du GIE CM Services montre que la mutualisation des compétences est une des clés du développement. C'est pourquoi l'établissement, qui doit faire évoluer son modèle économique, peut s'inspirer de

cette réussite et l'envisager comme une réelle piste de performance dans le domaine commercial.

Le Crédit Municipal de Lyon a la volonté constante d'adapter ses services à la demande de ses clients et de renforcer sa présence en Auvergne Rhône-Alpes sur ses deux activités : le prêt sur gage et la banque de proximité.

- **L'activité**

Dans le domaine social, le prêt sur gage, monopole des caisses de Crédit Municipal, est le premier service à vocation sociale de l'établissement puisque le montant moyen des 450 opérations réalisées par jour ouvré en 2015 reste du microcrédit (690 €), représentant une production de 76 323 K€, stable en nombre d'opérations par rapport à 2014. Ces quelques indicateurs traduisent non seulement l'importance de ce service public, mais également son rôle de dépannage ou d'accès au crédit pour les exclus du système bancaire traditionnel.

En partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), 205 microcrédits professionnels pour 538 K€ ont été octroyés en 2015 à des chômeurs de longue durée ou à des allocataires de minima sociaux, afin de leur permettre de créer leur emploi.

Le dispositif conduit, historiquement, avec le Secours Catholique, en matière de microcrédits personnels a été étendu à d'autres structures d'accompagnement, les CCAS des Villes de Lyon, Grenoble, Saint-Priest, Saint-Genis Laval et Couzon-au-Mont-d'Or, et un partenariat complémentaire a été mis en place en 2015 avec l'ADIE. La volumétrie reste encore modeste, 148 microcrédits pour 327 K€

Dans le domaine bancaire, la production des prêts personnels aux fonctionnaires et retraités est en retrait de 5,77 %, largement impactée par la détérioration de la conjoncture économique.

L'encours sain des prêts personnels (23 164 K€) fortement majoré en 2013 par la reprise partielle des activités du Crédit Municipal de Dijon, se contracte de 11,32 % du fait des tombées naturelles de prêts et de productions 2014 et 2015 insuffisantes. Parallèlement, le montant des créances douteuses et contentieuses, provisionné à plus de 87 %, et qui intègre les créances douteuses reprises au Crédit Municipal de Dijon, est en baisse de 7,59 %.

Enfin, une politique volontariste d'ajustement des ressources aux emplois a été menée. L'objectif est de maintenir ces ressources aux alentours de 55 millions d'euros.

- **Les résultats**

Le Produit Net Bancaire baisse de 4,17 % sous l'effet du ralentissement de l'activité bancaire et de la quasi-stagnation de l'activité de prêts sur gage, même si la reprise de cette dernière au second semestre est encourageante.

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE), 1 474 K€ en diminution de 9,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent, traduit mécaniquement le manque de PNB constaté sur cet exercice. Le coefficient d'exploitation (75,23 %) reste conforme au maximum exigé par l'ACPR (80 %).

Le coût du risque, grâce à des conditions de scoring inchangées, et au travail réalisé sur l'encours douteux / contentieux repris en 2013 au Crédit Municipal de Dijon (2,4 millions d'euros) s'améliore de façon très importante.

Le résultat net (855 K€) est en hausse sensible (11,06 %) et permet de proposer une nouvelle attribution globale de 250 K€ au bénéfice du CCAS de la Ville de Lyon, prolongeant ainsi l'action sociale du Crédit Municipal de Lyon.

Vu l'article L 514-2 du Code Monétaire et financier ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte des documents budgétaires pour l'exercice 2015 de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM